## COMMUNE DE CHANTÉRAC

Département de la Dordogne

## COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 SEPTEMBRE 2012

Convocation et Affichage le 29 août 2012

L'an deux mil onze, le mercredi 05 septembre à 18h30, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire

<u>Présents</u>: MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, BERTRANDIAS Isabelle, LANDRY Patrick, JUGIE Roger, LAMY Hervé, CAULIER Yvon, BRUGERE Marie-Claude, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, PETEYTAS Marlène, BRUGERE Nathalie, LACOSTE Virginie.

Absents: LECHELLE Martine (pouvoir donné à Mr LANDRY Patrick)

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

# <u>Délibération n° 38/2012</u>: TRAVAUX DE CONFORTATION ET D'ASSAINISSEMENT DES MACONNERIES EXTERIEURES – EGLISE SAINT PIERRE DE CHANTERAC - MHC

Par délibération en date du 29 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de restauration de l'église. Une consultation a été engagée, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Madame DUCHENNE Gaëlle. L'étude préalable fait ressortir un projet de confortation. Le diagnostic sanitaire a permis de mettre en relief l'ensemble des problèmes, d'ordre notamment sanitaire affectant les maçonneries extérieures de l'édifice. L'objectif est de procéder en premier lieu à l'assainissement de l'édifice et en deuxième lieu de le conforter.

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'étude préalable établie par Madame DUCHENE. Le coût prévisionnel de travaux s'élève à 429 659,79 € H.T., honoraires compris et 513 973,11 € T.T.C. Il est composé de trois tranches :

Tranche n°1 confortation des maçonneries Nord
 Tranche n°2 confortation des maçonneries Ouest et Est
 Tranche n°3 confortation des maçonneries Sud
 120 281,23 € H.T.
 155 953,64 € H.T.
 Tranche n°3 confortation des maçonneries Sud
 153 424,92 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté, Dit que la tranche n°1 sera réalisée dans le courant de l'année 2013, la tranche n° 2 dans le courant de l'année 2014 et la tranche n° 3 dans le courant de l'année 2014,
  - Adopte le plan de financement prévisionnel de l'année 2013 suivant :

➤ DRAC 40 % : 48 112,49 €

CONSEIL REGIONAL : aussi élevé que possible
 CONSEIL GENERAL : aussi élevé que possible

COMMUNE 20 % : 24 056.24 € + 23 575,12 € de T.V.A.

# <u>Délibération n° 39/2012</u>: Revalorisation de la redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public routier communal – année 2012

En application du décret du 27 décembre 2005, Monsieur Le Maire Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance due par France Télécom à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'appliquer le tarif maximum pour la redevance dur par France Télécom, pour l'occupation de leurs installations implantées sur le domaine public routier communal, soit :
  - > 38,68 € par km pour les artères souterrains,
  - > 51,68 € par km pour les artères aériennes,
  - > 25,79 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

# <u>Délibération n° 40/2012</u> : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2011 du SIEAP de TOCANE SAINT APRE

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur Le Maire présente pour l'exercice 2011, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de TOCANE SAINT APRE.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

#### Délibération n° 41/2012 : Tarif des locations du Foyer Rural au 1er octobre 2012

Monsieur Le Maire propose de modifier le tarif des locations de la salle du foyer rural.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les tarifs suivants :

Associations de la Commune :	gratuit
Associations extérieures de la commune : avec caution de 800 € et 50 € d'arrhes encaissées lors d	150,00 €
Habitants et Résidents de la Commune : avec caution de 800 € et 50 € d'arrhes encaissées lors d	140,00 € de la réservation
Habitants extérieurs à la commune : avec caution de 1 000 € et 150 € d'arrhes encaissées lo	300,00 € ors de la réservation
Le chauffage sera d'un montant de 50 € de la semaine La vaisselle sera réservée aux Habitants et Résidents d	
	at de 150 € sera retenue sur caution rendus non propres
Le gaz est	non fourni
L'électricité est co	mprise dans le tarif

- Décide que ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2012.
- Autorise Monsieur Le Maire à encaisser les chèques correspondants aux arrhes dès la réservation
- Dit qu'un nouveau règlement va être établi.

#### Délibération n° 42/2012 : Réorganisation Foncière – Travaux Connexes

La réorganisation foncière mise en place sur le territoire de la commune de Chantérac est maintenant terminée. Des travaux connexes portant sur l'ouverture de chemins, busage, remise en culture, réfection de chaussées, fossés, nettoyage de chemins, enlèvement d'encombrants sont devenus nécessaires.

Le programme de travaux connexes a fait l'objet d'un marché de travaux selon la procédure adaptée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juillet 2012 pour examiner les offres déposées. Le procès- verbal de cette réunion a été présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Confirme le choix de la Commission d'appel d'offres et retient l'entreprise SARL DUPUY ET FILS de ST Privat des Prés pour un montant de 46 556 €50 H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme.

#### <u>Délibération n° 43/2012</u>: Remboursement assurance véhicule

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la compagnie AREAS Assurances a établi un nouveau contrat d'assurances concernant le véhicule communal au vue de sa 1<sup>ère</sup> année de mise en circulation. Cette modification de contrat fait ressortir un remboursement d'un montant de 88,00 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat d'assurances, ainsi qu'à encaisser le chèque de 88 euros.

#### Délibération n° 44/2012 : Virement de Crédits n°1 /Budget Communal

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits :

Désignation PREAMBULE	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	392.00 €	Market
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (Fonct.)	392.00 €	of real are der metern are.
D-6554 : Contributions aux organismes de reg.	mymatelala la facciona	80.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion Courante	par la restouence. VIII.	80.00 €
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance	The second second second second	312.00 €
TOTAL D 66 / Charges financières	, Ell man a pale us	312.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	392.00 €	392.00 €
D-1641: Emprunts en euros	to the respectation again for the said good to	617.00€
D-16876 : Autres établissements publics locaux	16 497.00 €	et repriese parte for.
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilés	16 497.00 €	617.00 €
D-2151-13 : VOIRIE	politic really per in Sec.	29 993.32 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	* I A blos com ve his kind	29 993.32 €
D-2315-13 : VOIRIE	15 975.32 €	
D62315-38: TRAVAUX CONNEXES REORG.	was done parket restrictions	1 862.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 975.32 €	1 862.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	32 472 32 €	32 472.32 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

### <u>Délibération n° 45/2012</u>: Virement de Crédits n°1 /Budget assainissement

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D-2158-18 : Canalisations et Tabourets	LA MANAGE D'A devit de d	2 200.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 61. Language de las agentales	2 200.00
D-2315-18 Canalisations et Tabourets	2 200.00 €	queste la garante des dressariese
TOTAL D 23: immobilisations en cours	2 200.00 €	asson des persones deserminate
TOTAL INVESTISSEMENT	2 200.00 €	2 200.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

#### Délibération n° 46/2012 : Convention d'ouverture de crédit

Le Conseil Municipal:

Vu le projet de convention d'OUVERTURE DE CREDIT à taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 1 MOIS établi par LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD, délibère :

#### Article I:

Pour financer la TRESORERIE : Monsieur Le Maire est invité à contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD une LIGNE DE TRESORERIE d'un montant de 50 000,00 euros, dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- CAPITAL: 12 mois
- INTÉRÊTS: un arrêté sera établi à la fin de chaque mois, et envoyé à la Collectivité. Cet arrêté indiquera le montant des intérêts dus sur le mois M-1, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue. Cette ligne de trésorerie portera intérêt au taux variable indexé sur EURIBOR MOYEN 1 MOIS (dernier EURIBOR MOYEN connu: 0,119): variable en fonction de la moyenne des EURIBOR du mois précédent, soit un taux de départ de 2,0690 % modifiable chaque mois, avec une marge de 1,95. Commission d'engagement: 0,25 % du

#### ARTICLE II:

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt. Il est invité à pour suivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2ème tranche

montant global de la ligne, soit par an 125,00 euros.

Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux.

#### ÉGLISE

Le dossier est en cours d'instruction auprès de la DRAC

#### TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire informe qu'il faudra consulter à nouveau pour la maîtrise d'œuvre car le cabinet PETIT, que le conseil municipal avait retenu lors de la réunion du 20 juin 2012, n'exerce plus. Le dossier se poursuit.

#### LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été acheté à Monsieur DUMARCHAPT un logement. Lors de cet achat, il avait été envisagé d'y faire deux logements T3. Monsieur CAULIER présente les chantiers d'insertion SAGESS (bénéficiaires du RSA) qui restaurent des chantiers communaux. Le Conseil Municipal décide de programmer une réunion avec le directeur du SAGESS.

#### RENTRÉE SCOLAIRE

Madame FAURE Colette informe l'assemblée qu'il y a 43 élèves à Chantérac du CE1 au CM2.

#### **OUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- 1) Etant donné la dangerosité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la proposition d'achat de la voie communale à Chaniveau par Monsieur et Madame RIGNAULT, afin de la transférer à la place du chemin
- 2) Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente CADE /DOCHE.
- 3) L'entreprise Cheminées MARTRENCHARD a établi un devis pour l'agrandissement du Columbarium, il s'élève à 13 000 euros.

### RÉCAPITULATIF DES DÉLIBERATIONS PRISES :

Délibération n° 38/2012 : Travaux de confortation et d'assainissement des maçonneries extérieures – Eglise Saint Pierre de Chantérac - MHC

Délibération n° 39/2012 : Revalorisation de la redevance due par France Télécom pour occupation du domaine public routier communal – année 2012

Délibération n° 40/2012 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2011 du SIEAP de Tocane St Apre

**Délibération n° 41/2012 :** Tarif des locations du Foyer Rural au 1<sup>er</sup> octobre 2012

**Délibération n° 42/2012 :** Réorganisation foncière – Travaux connexes

Délibération n° 43/2012 : Remboursement assurance véhicule

**Délibération n° 44/2012 :** Virement de crédits n°1 /Budget communal

Délibération n° 45/2012: Virement de crédits n°1 /Budget Assainissement

<u>Délibération n° 46/2012</u>: Convention couverture de crédit

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h00. Ainsi délibère en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

NOTO NEL COMO ESTA ESTA PROPERTO DE LA CONTRACA DE LA COMPANIONA DEL COMPANIONA D XII,

L.A. gueranza des émicos de l'hommos et du curryon sera
una Socia poddique, cura torca sus deres involvas passe ;

casy de mun ca min gonza l'utiliza parnicultura de cama a
dia esa condica. che est condice XIII.
Propa l'entre en de la force publique, et pour les dépenses
à l'administration, une constitution exceptions de audiques
sable ; elle don tirre également préparée encre les catoyens e
cations de lours families LES empera per le droit de consesur par esce même ou par eles même ou par eles même ou par eles même ou par eles en entres de la consesuration pul lique, de la consesuration hierarent, den eurore Empleo, es des destroites la consesuration de la desrie.

XX. L.V. La société à la direc de demander compressione agenc